**VILLE DE CARCASSONNE**

**N° 26125**

**DECISION DU MAIRE**

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

# EXPOSITION DU LUNDI 9 NOVEMBRE AU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2026 FÉLIX TOURNACHON DIT NADAR PAR LE GRAPH

*******

**chapelle des dominicaines**

La Ville de Carcassonne a affecté un lieu dédié aux expositions d'artistes à la Chapelle des Dominicaines sis 17 rue de Verdun à Carcassonne.

Vu la demande de Monsieur Éric Sinatora, directeur du GRAPh, d'organiser une exposition.

Compte tenu de l'intérêt de la demande dans le cadre des activités culturelles initiées par la Ville, je décide de sa mise à disposition de manière temporaire du Lundi 9 novembre 2026 au Lundi 07 décembre 2026.

La commune prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le preneur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol).

La convention annexée à la présente décision a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 26 octobre 2026

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100698-20261026-34807-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2026
Publication : 17/11/2026

MAIRIE DE CARCASSONNE 024 AUDE 11000